VÉRONIQUE AUBERT

Système professionnel et esprit de corps : le rôle du syndicat national des instituteurs

Les éléments du paradoxe

Deux observations apparemment discordantes s'imposent dès l'abord à celui qui étudie le « corps » des instituteurs et des institutrices actuellement en fonction :

- d'une part, les bouleversements morphologiques qui frappent la profession depuis l'après-seconde guerre mondiale et que traduit la diversité des attributs sociologiques et statutaires des membres;
- d'autre part, la cohésion des opinions et des comportements que découvrent les différents sondages et enquêtes (1).

Apprécier l'exactitude de ces observations et, si elles sont avérées, établir un cadre d'hypothèses qui rende compte de leur compatibilité constituent l'objet de ce propos.

L'analyse statistique vérifie globalement les deux énoncés qui sont au principe de la recherche. Cependant elle les précise et les nuance :

Une « déprofessionnalisation maîtrisée ». — La transformation morphologique de la profession est attestée par l'augmentation des

(1) Notamment: Les élections législatives des 4 et 11 mars 1973. Intentions de vote et attitudes politiques générales des diverses catégories de population. Les instituteurs, Sondages, 1973, n° 1, p. 34-39; Le vote des enseignants, sondage sofres réalisé entre le 12 et le 19 décembre 1977 sur un échantillon représentatif des enseignants du premier et du second degré, Le Monde de l'Education, n° 36, février 1978, p. 7-19; Le métier d'enseignant, enquête Louis-Harris France réalisée entre le 26 mai et le 7 juin 1978 sur un échantillon représentatif des enseignants du premier et du second degré, L'Ecole ouverte, n° 54, septembre-octobre 1978, p. 37-50; Le vote des fonctionnaires, sondage 1FOP réalisé entre le 9 et le 20 février 1981 sur un échantillon représentatif de 1 658 fonctionnaires, Le Point, n° 441, 2 mars 1981, p. 52-57.

effectifs, notamment en amont et en aval de l'école primaire, dessinant du même coup une nouvelle configuration des personnels, par le rajeunissement et la féminisation encore amplifiée du groupe. par le glissement de l'origine sociale des membres aujourd'bui issus, pour la plupart, des catégories intermédiaires, par l'élévation des titres scolaires, par la multiplication des voies d'accès à la profession, enfin par la prolifération des « régimes statutaires » (2). Mais la transformation est, au long des années, balancée par l'alimentation continue d'un flux d'individus formés dans les Ecoles normales et empruntant une trajectoire comparable sur nombre d'aspects à celle de l'instituteur d'antan (poursuite d'un cursus scolaire via les CEG lorsque ces établissements existaient, obtention d'un baccalauréat « d'excellence » lorsque le titre s'est généralisé, etc.). « Gardien de l'esprit du corps », le groupe en forme le « noyau structurant », destiné, à travers son « savoir », son « savoir-faire » et son « savoir-être », à socialiser en quelque sorte par « contamination » scs pairs. Bouleversement morphologique donc, mais « déprofessionnalisation » maîtrisée par une « population décisive ».

Autrement dit, la politique de recrutement malthusien et de réformes gradualistes mise en œuvre depuis trente ans (3) a tendu à

(2) La mutation du corps est analysée de manière complète et synthétique dans : Antoine Prost, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, L'Ecole et la famille dans une société en mutation (1930-1980), Paris, Nouvelle Librairie de France, 1982, 729 p., p. 180-181. Rappelons seulement ici l'évolution du corps des instituteurs entre 1950 et 1981 par type d'enseignement :

Années	Ecole maternelles	Ecoles primaires	Enseignement spécial	CC-CEG Collèges
1950-1951	11 762	128 897		11 167
1960-1961	20 414	176 732	3 750	29 877
1970-1971	36 679	190 884	13 522	69 995
1975-1976	49 865	181 286	17 461	75 120
1980-1981	66 948	169 416	22 258	82 788
1982-1983	68 269	171 982	$22\ 427$	83 490

Sources: Pour les années 1950-1976, A. Prost, op. cit., p. 198. Pour les années suivantes: concernant l'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisé: ministère de l'éducation nationale, siges, Note d'information nº 8306, 14 février 1983; concernant les collèges: Education nationale, budget voté, 1981 et 1983.

(3) Maintien d'une institution spécifique de formation ; contingentement du nombre des postes mis au concours chaque année ; révisions échelonnées du régime de la scolarité et des programmes d'enseignement ; régulation progressive de l'auxiliariat : autant d'illustrations d'une stratégie « incrementaliste » visant — par « l'ajustement limité et graduel » — à garantir des effets du changement (cf. sur ce

conserver aux Ecoles normales une fonction de formation et de promotion de bons élèves de la République, palliant les besoins d'expansion du corps à l'aide d'une catégorie aisément extensible et compressible, l'auxiliariat.

Un effet de corps. — La cohésion des comportements et des opinions est confirmée à travers l'analyse secondaire des sondages qui de surcroît met en relief la spécificité de la caractéristique chez les instituteurs en regard des autres groupes sociaux, notamment les cadres moyens, plus encore les fonctionnaires. Surtout, l'étude porte au jour un processus d'homogénéisation des comportements et des opinions qui touche l'ensemble des individus à mesure de leur ancienneté d'appartenance à la profession. Plus précisément, la construction d'un indice d'intégration au corps (sur la base de 18 questions retenues pour l'analyse et relatives aux comportements politiques et religieux, aux opinions en matière éducative, à l'expression des solidarités sociales) dévoile une homogénéité des réponses individuelles plus nette chez les hommes que chez les femmes, plus affirmée aux âges médians qu'aux âges extrêmes (4).

point: D. Braybrooke, C. E. Lindblom, A strategy of decision. Policy evaluation as a social process, New York, The Free Press / Londres, Cellier-Macmillan, 1963).

(4) L'indice d'intégration a été élaboré à partir de l'exploitation secondaire d'une enquête réalisée par la sofres à la demande du Centre d'Etude de la Vie politique française aux lendemains des élections législatives de mars 1978 et dont on peut lire les principaux enseignements dans : J. Capdevielle, E. Dupoirier, G. Grunberg, E. Schweisguth, C. Ysmal, France de gauche, vote à droite, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1981, 355 p.

L'indice d'intégration a été élaboré comme suit : on a attribué une note positive à chaque réponse individuelle sur chaque variable qui était évaluée dans le même sens que l'évaluation moyenne du groupe. On a ensuite calculé le ratio : nombre de réponses positives/nombre total de réponses. L'indice varie donc de 0 (hétérogénéité parfaite par rapport au groupe) à 1 (homogénéité parfaite).

Les instituteurs et les institutrices se distribuent selon cet indice de la façon suivante:

Soit:

La plus forte intégration se découvre dans la tranche d'âge médiane chez les hommes comme chez les femmes :

	$\begin{array}{c} \mathbf{Hommes} \\ \mathbf{30-39} \mathbf{ans} \end{array}$	Femmes 30-39 ans		
$l \geqslant I \geqslant 0,44$	100 %	82 %		
$1 \ge I \ge 0.72$	63 -	35 –		

Or ce phénomène ne masque ni une sélection provoquée par le départ des individus les moins enclins à adhérer aux normes du groupc (ici le taux d'évasion est faible et lorsqu'on quitte le métier c'est en destination d'autres secteurs de l'enseignement), ni un effet de génération: l'analyse du comportement électoral des instituteurs montre en 1967 comme en 1978 une uniformisation des votes et leur concentration en faveur de la gauche non communiste dans la tranche d'âge médiane (5). Que l'adhésion du plus grand nombre aux normes du groupe s'exprime au temps le plus fort de l'intégration professionnelle confirme bien la continuité des mécanismes de socialisation au long du cycle de vie professionnel.

Une mémoire polysémique. — Des entretiens approfondis réalisés auprès d'instituteurs et d'institutrices aux itinéraires les plus variés (6) éclairent les observations précédentes. Un même thème les structure : l'identification à la profession, identification symbolisée par l'effacement du « je » dans le discours au profit d'un collectif, que ce soit la « corporation », l' « école », le « syndicat ».

L'analyse fait aussi apparaître l'existence d'un récit latent, stéréotypé, sur lequel se développe comme autant de thèmes le récit particulier des membres. Ainsi le groupe produit-il, par-delà

(5) Ces observations ont été établies grâce aux travaux conduits par Guy Micbelat et Micbel Simon sur les intentions de vote des catégories socioprofession-nelles en 1966-1968 (cf. en particulier G. Michelat, M. Simon, Comportement politique en milieu ouvrier, Revue française de Science politique, avril 1975, p. 291-316). Les données réunies par ces auteurs n'indiquant pas la profession des femmes actives, la comparaison ne porte que sur le comportement électoral des instituteurs.

	Tranches d'âge						nr	. 1
	Moins de 30 ans		30-39 ans		Plus de 40 ans		Total insti- tuteurs	
	I	II	I	II	I	II	I	II
Intentions de vote des instituteurs								
1966-1968 (%) Vote déclaré des instituteurs	66	33	71	48	56	34	66	40
1978 (%)	66	18	79	42	67	40	73	35

⁽⁶⁾ Itinéraires figurant autant de types dont les critères constitutifs et la pertinence se sont dégagés de l'étude morphologique du corps.

l'empreinte de sa diversification, l'image de son immanence. Ainsi marque-t-il qu'il se réapproprie par récurrence l'identité qui le constitue comme corps. Réappropriation d'autant plus aisée que rien dans sa formation ne l'incline à l'analyse historique active de son passé et de son devenir. L'instituteur est à ses propres yeux un type social intangible, figé par l'histoire positiviste et dont la pérennité ne peut qu'être fortifiée par les discours institutionnels qui le mettent en scène (7). La difficulté est précisément de discerner dans l'univers des valeurs porté par le discours ce qui ressortit à la tradition politique laïque, produit du devenir historique de la société française, et ce qui réfléchit la même tradition captée par un groupe professionnel, perdant ainsi sa signification universaliste pour se transformer en instrument de définition et de légitimation d'intérêts corporatistes (8). Au demeurant, c'est probablement dans l'interaction des deux dimensions que s'opère la reproduction identitaire du « corps ».

La « réalisation institutionnelle d'une stratégie » (9)

Ces résultats conduisent à lever un présupposé qui se retrouve dans nombre de travaux sur la profession et qui tient à la « substantialisation » d'une catégorie juridique. En d'autres termes, ces résultats conduisent à considérer le « corps » des instituteurs et des institutrices non comme un donné mais comme une continuelle construction. Du même coup, ils appellent l'attention sur les mécanismes de mobilisation, de représentation et de régulation que la profession met en œuvre pour asseoir son identité, sa cohésion et sa reconnaissance. Au centre de l'interprétation, il faut alors placer le jeu des acteurs institutionnels, c'est-à-dire en premier lieu s'interroger sur les procédés par lesquels le SNI est parvenu à maintenir, face à l'administration, un rôle de porte-parole hégémonique de la profession.

⁽⁷⁾ Egalement — ce serait une autre analyse à développer — par le goût accusé de la société occidentale contemporaine pour ces « voix qui nous viennent du passé », et qui « enracinent » dans une tradition, tradition de l'École républicaine en France par exemple. Il n'est sans doute pas indifférent que, dans ce pays, l'étude « inaugurale » au développement de l'histoire orale ait été un recueil d'autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque (cf. J. Ozouf, Nous les maîtres d'école, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1967, 271 p.).

(8) On pense ici aux travaux de Bertrand Badie, Culture et politique, Paris,

Economica, 1983, 140 p., chap. 2.

⁽⁹⁾ L'expression est empruntée à G. Adam, J.-B. Reynaud, Conflits du travail et changement social, Paris, PUF, « Sociologies », 1978, 389 p., p. 165.

Une « politique de l'accommodement ». — La chronique de l'évolution de la syndicalisation et l'examen des caractéristiques du vote professionnel, en même temps qu'ils permettent d'établir une géographie syndicale irréductible à la carte sociale comme à la carte politique de la Francc mais non sans analogie avec la carte religieuse, attestant par là même la spécificité de l'histoire du groupe (10), décèlent une ligne de partage dans la profession. Quand les instituteurs ne manifestent qu'une loyauté toujours plus silencieuse à l'égard du syndicat (déclin relatif de l'adhésion des intéressés (11) et concentration des votes sur la tendance majoritaire, mais abstention massive lors des consultations syndicales, faible implication dans le combat militant, participation « molle » aux élections pour le renouvellement des commissions administratives paritaires), les professeurs de collège, au contraire, lui témoignent un soutien progressif et continu (augmentation relative de la syndicalisation dans ce secteur, importance de la participation électorale lors du renouvellement des Commissions administratives paritaires académiques, fidélité assurée au SNI que traduit la croissance des suffrages en sa faveur (12).

C'est dire que chez les instituteurs, corps institué de longue date et constitué définitivement en 1948, le ressort de la mobilisation réside désormais moins dans la profession elle-même que dans les atteintes qui lui sont portées — le succès des grèves « de principe » en est un signe. C'est dire encore que, chez les insti-

⁽¹⁰⁾ Pour ne donner qu'un exemple, dans les départements de l'Ouest (Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Vendée...) l'organisation détient le monopole de la représentation et, en son sein, la tendance Unité et Action la majorité.

⁽¹¹⁾ Relatif car l'organisation regroupe encore aujourd'hui 60 % des maîtres de l'enseignement primaire, chiffre exceptionnel eu égard au taux moyen de la syndicalisation en France. (Il oscille autour de 20 % chez les salariés, autour de 50 % chez les fonctionnaires.) Précisons que la désaffection pour le sni ne s'est pas effectuée au bénéfice d'organisations rivales. Le snec notamment connaît un processus de dilution sensible. Reste à s'interroger sur l'avenir des offensives concomitantes de Force ouvrière d'une part, de la Confédération syndicale de l'Education nationale de l'autre, dans le champ syndical de l'enseignement primaire. En l'état, ces organisations apparaissent surtout fortes des « bruits » que leurs initiatives suscitent.

⁽¹²⁾ Quelques résultats eoncernant les élections pour le renouvellement des commissions administratives paritaires illustreront ces propos : tandis que, en l'espace de dix ans, le pourcentage des voix en faveur du sni diminue de 7 points chez les instituteurs (78 % en 1982 contre 85 % en 1972), il connaît une progression de 4 points chez les PEGC (56 % en 1981 contre 52 % en 1972). Parallèlement, quand le taux de la participation électorale ne cesse de s'étioler chez les premiers (71 % en 1982 contre 80 % en 1972), il révèle une mobilisation forte et constante chez les seconds (\simeq 80 % au long de la période). En d'autres termes, dans son combat pour la réunion des deux populations, l'organisation joue d'abord la captation de « ressources substituts ».

tuteurs, le syndicalisme obéit aujourd'hui à une stratégie de sécurité fondée en raison, effet émergent du mutualisme (13). C'est dire également que si l'organisation n'a pas enrayé la « déception », ni le « retrait » des membres, elle a néanmoins contenu la « défection » au prix d'une adaptation qui en fait l'institution appelée à négocier « la réappropriation d'attributs professionnels mutilés » (14); adaptation qu'autorise — à la fois cause et conséquence du processus — une situation de « monopoleur indolent » (15).

L'incorporation progressive dans la profession du corps des PEGC — groupe latent à la recherche de définition et d'institutionnalisation (16) — atteste la capacité du syndicat à opérer les reconversions stratégiques que lui imposent les transformations du milieu. La force du sni est d'avoir su répondre à la dualité de fonctions — catégorielle d'une part, identitaire de l'autre — exigée par le dédoublement de la profession sans que soient remises en cause ni la légitimité du regroupement ni sa cohésion. La définition des « utilités » communes aux deux populations (unification des temps de la formation initiale, unification des conditions de carrière, unification à terme des rémunérations) et la gestion parallèle d'intérêts spécifiquement accordés à chacune d'elles (en ce qui concerne les professeurs de collège : le combat des dix-huit heures ; en ce qui concerne les instituteurs : la bataille sur le statut de directeur)

⁽¹³⁾ Le modèle utilitariste ne suffit pas à rendre compte du phénomène. Ici, il faut également considérer le coût psychologique induit par l'adoption d'un comportement défiant la norme (cf. sur ces points : M. Olson, Logique de l'action collective, Paris, Puf, « Sociologies », 1978, 199 p.; P. Birnbaum, Dimensions du pouvoir, Paris, Puf, « Sociologies d'Aujourd'hui », 1984, 261 p., chap. VI).

⁽¹⁴⁾ Cette formule suggestive est extraite d'une étude de Guy Groux, Cadres: le syndicalisme comme lieu d'affirmation de l'identité, dans Les communautés pertinentes de l'action collective, Laboratoire de Sociologie du Travail et des Relations professionnelles, CNAM, 1981, 140 p., p. 39-57.

⁽¹⁵⁾ Concernant les effets de la structuration du champ syndical (de la concurrence parfaite au monopole absolu) sur le comportement des membres et la conduite des organisations, cf. Albert D. Hirschman, Face au déclin des entreprises et des institutions, Paris, Les Editions ouvrières, 1972, 141 p., notamment chap. 4 et 5.

⁽¹⁶⁾ En gestation dès les années 60, le corps des PEGC est créé en 1969. Menacé d'extinction dix ans plus tard, il renaît en 1981. De fait, son histoire hésitante réfléchit les atermoiements de la politique éducative depuis quarante ans et en concentre les enjeux. Dans la lutte entre « académiques » et « pédagogues » pour l'appropriation de cet espace professionnel, se lit une opposition sur la définition du savoir — instrumental ou désintéressé — qui reproduit la différence des origines sociales, des cursus scolaires, du mode de l'insertion et de la position dans le système d'enseignement des uns et des autres, partant, qui reproduit les formes distinctives du rapport à l'appareil éducatif et les conceptions divergentes de ses fonctions (cf. sur ces points : J.-M. Chapoulie, D. Merllie, Le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, Revue française de Sociologie, 1975, XIV-4, p. 439-485; Hélène Desbrousses, Instituteurs et professeurs, Matériau pour l'analyse d'un groupe social, EDIRES, 1982, 461 p.).

ont empêché que ne se produisent la surenchère catégorielle, la « comparaison envieuse », plus encore la tentation de « sortie ». Du même coup, elles ont conservé au syndicat une capacité de représentation sur la profession et dans la négociation quasi inébranlée.

L'enjeu et le jeu. — La portée de la « politique d'accommodement » mise en œuvre par le syndicat ne saurait cependant être réduite au seul gain de soutiens compensateurs. De la même manière, la portée du combat sur la définition pédagogique du premier cycle de l'enseignement secondaire ne saurait être réduite à la seule « défense de corps ». A travers la maîtrise de ce champ, se décide, en réalité, le contrôle idéologique — réformisme ou communisme — du monde éducatif et plus largement du « peuple laïque ». Au cœur du conflit se dresse la triade sni-snes-fen dont la configuration des alliances dessine l'enjeu. En l'occurrence, la structure des coalitions se trouve être définie par l'interdépendance du sni et de la fen, lesquels ne tiennent leur pouvoir respectif que du renforcement réciproque de leur tendance majoritaire. Dans ce « jeu mixte » (17) où chacun des alliés se fortifie à la puissance de l'autre, le sni consolide sa prééminence.

La présentation de soi. — L'aptitude de l'organisation à assurer sa survivance est encore renforcée par le travail de présentation — constitutif du travail de représentation — qu'elle opère et dont témoignent l'étude de sa sociologie et l'analyse de son discours. L'appareil dirigeant figure l'image presque inversée du profil du groupe : population plutôt masculine, aux origines sociales modestes, d'âge médian, de formation traditionnelle. Ici une mise en scène de complémentarité se découvre entre un noyau de permanents revêtus des attributs du maître d'école archétypal qui fournit à la profession la pérennité d'une identité, et des membres qui — dans le produit d'une dissonance entre trajectoire sociale et vécu professionnel — fournissent à l'appareil les ressources mobilisables.

Parallèlement, à travers un rééquilibrage de sa composition sociologique au bénéfice des PEGC et que suffit à illustrer la figure de son nouveau secrétaire général, l'appareil dirigeant établit la reconnaissance des professeurs de collège, réalise l'union des deux populations, anticipe le futur de la profession. Un projet pédagogique qui fait de la formation totale de l'enfant l'attribut substantiel du maître « de l'école fondamentale » en fixe le destin.

⁽¹⁷⁾ Sur les « jeux mixtes », cf. G. Adam, J.-D. Reynaud, Conflits du travail et changement social, op. cit., p. 131 et s.

Un discours répétitif relaye ce double travail de présentation et de représentation que donne à voir le Syndicat. La lecture suivie de L'école libératrice porte au jour la réactivation du mythe de l'âge d'Or de la profession (dans la célébration répétée, quelle que soit la rubrique étudiée, d'un panthéon limité d'hommes qui ont immortalisé ses valeurs : figure de la science, de la raison, du progrès avec J. Rostand; de la discipline, de l'effort, de la volonté avec Alain; de la modestie, de la retenue, de l' « autolimitation » des aspirations avec Albert Thierry; de la conquête républicaine avec Péguy). Mais ici, plus que de puiser dans une « mémoire constituée », il s'agit de façonner une « mémoire constituante » (18) : le stéréotype est en effet réorganisé à l'adresse du maître contemporain que l'organe de presse campe en bouc émissaire déclassé et méprisé. Un discours ambivalent s'élabore qui nourrit un processus de mobilisation incessant, car s'y joue l'image dégradée du métier dont le syndicat garantit la réhabilitation. L'analyse de l'institution scolaire effectuée par le journal illustre le constat quand, dans le cadre de l'emprise du modèle reproductif de l'école, elle pose l'autonomie relative de l'appareil éducatif à travers l'action « libératrice » du maître. Dans la même perspective s'inscrit l'affirmation actuelle du savoir professionnel du maître qui, pourtant, en a longtemps constitué l' « identité stigmatisée ».

Cet arsenal ne suffirait pas à forger la cohésion du groupe ni la légitimité du SNI à l'incarner si l'organisation ne signifiait de fait ce que l'on peut nommer une « institution totale ». Et l'encerclement du corps — sous le couvert du mutualisme — n'aurait sans doute vu le jour si par l'intermédiaire d'un puissant réseau d'institutions et au risque de pervertir le militant en « prébendier », le SNI n'avait été à même de pourvoir amplement la profession en filières de promotion (19). Gratifications individuelles et gratifications symboliques se mêlent pour gommer le contrôle social dont l'édifice est porteur.

La « négociation intégrative » (20). — Cependant c'est sur le processus d'échange qui s'établit entre l'Etat et le syndicat qu'il

⁽¹⁸⁾ Cf. F. Raphaël, Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale, Annales ESC, nº 1, janvier-février 1980, p. 127-145. Les concepts de « mémoire constituée » et « mémoire constituante » sont empruntés à Henri Desroche.

⁽¹⁹⁾ Cf. P. Bourdieu, La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique, Actes de la Recherche en Sciences sociales, nº 36-37, février-mars 1981, p. 3-25, p. 19 et s.

⁽²⁰⁾ Ĉf. Denis Segrestin, Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe: pour une sociologie de la CGT, Sociologie du Travail, nº 2, avril-juin 1975, p. 152-173, p. 164. La « négociation intégrative » s'oppose au jeu « à somme nulle » ou à la « négociation distributive » en ce sens qu'elle conjugue les intérêts des partenaires.

faut en dernier ressort s'arrêter pour comprendre le mécanisme qui aujourd'hui encore pose et impose l'organisation syndicale sur le devant de la scène. Ici la « régulation conjointe », effective dès les années 20, instituée par le paritarisme, renforcée par le développement de la Fédération de l'Education nationale et facilitée par l'autonomie syndicale, cristallise un système équilibré de prestations et contre-prestations au bénéfice de chacun des partenaires. L'Etat y gagne la neutralisation d'une catégorie pilote de la fonction publique et simultanément la réduction de l'incertitude dans la négociation avec le secteur; le sni en retire un ensemble d'acquis propres à assurer un affermissement de la tendance majoritaire, et partant une adhésion renouvelée des membres. « Corporatisme sectoriel » et « syndicalisme organique » s'éclairent et se confortent mutuellement (21). Propos paradoxal quand il semblerait que, depuis 1945, les visées stratégiques des deux institutions n'ont cessé de s'éloigner : le monopole de l'Etat en matière éducative et la formation d'un corps unique de maîtres en charge de l'école fondamentale dessineraient les lignes de clivage. Or, de cette nouvelle donne, le sni a tiré avantage selon un double mécanisme :

- La politique de gestion du corps illustrée notamment par le dédoublement de la profession, la remise en cause du déroulement uniformisé des carrières, la déprofessionnalisation du recrutement, en avivant la « rivalité clientéliste », a conduit l'administration à mettre en œuvre par une sorte d'effet pervers une tactique de consolidation du syndicat. Acquis de longue date à la pratique institutionnelle, le sni figure, entre tous, l'interlocuteur respectueux des règles du jeu. Ainsi la « négociation intégrative » est-elle en voie de relayer le travail propre de l'organisation en réalisant, à travers la progressive uniformisation des formations, des conditions de carrière, des rémunérations, l'unification des maîtres de « l'école fondamentale ».
- La querelle scolaire, quant à elle, a ravivé de façon singulière le principe de la laïcité. Parce que son énoncé riche de « dérivations » (22) fusionne signification universaliste et identification corporatiste, intérêt général et intérêts particuliers, la laïcité réalise la reconnaissance mutuelle des deux partenaires et fournit à chacun les ressources garantes de légitimité. Aussi parce que la laïcité incarne une tradition historique constituée en enjeu idéologique, elle donne

⁽²¹⁾ Ici, il y a lieu simplement d'évoquer le processus, objet d'une autre étude, pour en souligner les conséquences sur le fonctionnement de l'organisation syndicale. (22) Sur les « dérivations », cf. G.-H. Bousquet, *Précis de sociologie d'après Vilfredo Pareto*, Paris, Jurisprudence générale Dalloz, 1971, 203 p., p. 46-69.

89

naissance à un processus de « militarisation » qui interdit le « relâchement organisationnel » et accroît le soutien (23). En ce sens elle organise par excellence l'unité de la profession en même temps qu'elle cimente les éléments du système. C'est pourquoi, à l'image du mythe, elle demande à être continuellement réactivée et « bricolée ». C'est pourquoi également l'interrogation actuelle sur le destin du service public unifié et laïque de l'enseignement est promise, sans doute, à se perpétuer de façon concertée.

(23) Cf. Lewis A. Coser, Les fonctions du conflit social, Paris, PUF, « Sociologies », 1982, 183 p.

summary et résumé, p. 192.